Modification nº 2 datée du 28 avril 2020
apportée à la notice annuelle datée du 26 juillet 2019,
modifiée par la modification nº 1 datée du 3 octobre 2019

du

Fonds d'épargne à intérêt élevé CI
(le « Fonds en dissolution »)

Fusion proposée et changement de nom

CI Investments Inc. (le « **gestionnaire** »), le gestionnaire du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé (comme il est indiqué dans le tableau ci-après), a l'intention de fusionner le Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé :

Fonds en dissolution		Fonds prorogé
Fonds d'épargne à intérêt élevé CI	→	FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset (*devant être renommé Fonds d'épargne à intérêt élevé CI*)

La fusion sera mise en œuvre au moyen de la vente des actifs du Fonds en dissolution au Fonds prorogé en échange de parts de ce dernier. Le Fonds en dissolution sera ensuite dissous et chaque porteur de parts recevra un nombre proportionnel de parts de la catégorie ou de la série équivalente du Fonds prorogé en fonction de leur valeur liquidative respective.

La fusion ne nécessite pas l'approbation des organismes de réglementation ou des porteurs de parts. Cependant, les porteurs de parts du Fonds en dissolution seront avisés de la fusion conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.

La fusion prendra effet après la fermeture des bureaux le 17 juillet 2020 ou après cette date. Le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds en dissolution dès que raisonnablement possible après sa fusion. Après la fusion, le Fonds prorogé sera également renommé Fonds d'épargne à intérêt élevé CI.

Les porteurs de parts auront le droit de faire racheter leurs parts du Fonds en dissolution jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la fusion. À la suite de la fusion, tous les programmes facultatifs, y compris les programmes de retrait systématique, qui avaient été établis pour le Fonds en dissolution seront rétablis sous forme de programmes comparables pour le Fonds prorogé, à moins d'indication contraire des porteurs de parts.

Fonds d'épargne à intérêt élevé CI
(le « Fonds »)

ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 28 avril 2020

La présente modification nº 2 datée du 28 avril 2020, avec la notice annuelle datée du 26 juillet 2019, modifiée par la modification nº 1 datée du 3 octobre 2019, et le prospectus simplifié daté du 26 juillet 2019, modifié par la modification nº 1 datée du 3 octobre 2019 et la modification nº 2 datée du 28 avril 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président,
agissant à titre de chef de la direction
CI Investments Inc.

« David Poster »
David Poster
Chef des finances
CI Investments Inc.

Pour le compte du conseil d'administration de CI Investments Inc., à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« Darie Urbanky »
Darie Urbanky
Administrateur

« Edward Kelterborn »
Edward Kelterborn
Administrateur

Pour le compte de CI Investments Inc.,
à titre de promoteur

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction